



Directives anticipées / mandat pour cause d'inaptitude CRS

Pour que votre volonté soit respectée

Décidez quels traitements médicaux vous aimeriez recevoir si un jour vous n'êtes plus en mesure de choisir par vous-même. Déterminez qui représentera votre volonté dans cette situation.

Nous vous proposons:

- Conseil compétent lors de l'établissement de vos Directives anticipées CRS
- Dépôt des Directives anticipées CRS
- Disponibilité des Directives anticipées 24h sur 24, 365 jours par an
- Informations précieuses sur le mandat pour cause d'inaptitude

Un appel suffit: 032 329 32 72

Du lundi au vendredi, 8h30–11h30
prevoyance@crs-berne.ch

Un engagement qui a du sens:

Devenez bénévole à la Croix-Rouge.

Plus d'informations sur www.crs-berne.ch/prevoyance



Croix-Rouge suisse
Schweizerisches Rotes Kreuz
Canton de Berne Kanton Bern

